CONSEIL COMMUNAL
LE VAUD
conseil.communal@levaud.ch

CONSEIL COMMUNAL DE LE VAUD

Rapport de la Commission des finances sur le préavis municipal no 39/2026

Crédit réalisation – Bouclage ESP – Route des Montagnes, chemin Champ Marion

Madame La Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Le 2 mars 2026, en présence de la commission ad-hoc M. Sylvain Pécoud, Syndic et M. Sébastien Meylan, municipal, nous ont présenté le projet cité ci-dessus. Messieurs Pécoud et Meylan ont également répondu postérieurement à nos questions complémentaires. Nous les remercions du temps consacré.

Par la suite, notre Commission s'est réunie les 16 et 30 mars ainsi que le 16 avril 2026 pour analyser ce préavis et finaliser notre rapport.

Lors de cette présentation du 2 mars 2026, M. Pécoud a débuté en rappelant les projections d'investissements financiers pour la période 2026-2028, telles qu'exposées lors de la réunion du Conseil Communal du 26/02/26 ; il a notamment précisé que la commune dispose d'une marge d'autofinancement de CHF 1 000 000.

Ultérieurement, il nous a été communiqué qu'au 25 mars 2026 le montant des liquidités s'élève à CHF 4 412 800.

Projet

M. le Syndic a rappelé qu'il s'agit d'un projet inscrit au plan directeur de 2004.

M. Meylan a ensuite exposé la pertinence du projet de bouclage en haut du village en mettant en avant l'importance d'avoir tous les quartiers du village alimentés en eau en cas d'interruption liée à des travaux ou à un incident sur une conduite. En effet, en raison de la desserte gravitaire en eau, si un problème survient sur une conduite du secteur haut, le bas du village se voit coupé de l'alimentation en eau.

L'accent a également été mis sur la sécurité incendie : sans ce bouclage, la pression d'eau disponible dans ce secteur est insuffisante en cas d'incendie, comme cela s'est confirmé lors de l'incendie de Mai 2025.

Il nous a par ailleurs été expliqué que les deux conduites privées du chemin des Grillons seront raccordées au réseau communal, ce qui nécessitera l'inscription d'une servitude au registre foncier, afin de garantir l'accès aux installations pour effectuer les entretiens ultérieurs nécessaires.

Le coût total des travaux est annoncé à CHF 360 800 HT (CHF 390 000 TTC).

Subvention ECA

Après nous avoir exposé la nécessité de ce projet, M. Pécoud nous a précisé qu'une demande de subvention sera déposée auprès de l'ECA après l'achèvement des travaux car le calcul est fondé sur les coûts réels. La pratique est d'environ 10% des frais réels sur ce qui serait subventionnable. La municipalité pense pouvoir recevoir entre **CHF 10 000** et **CHF 15 000.**

Nous avons ensuite sollicité des précisions sur les postes susceptibles d'être pris en compte. La réponse apportée est que « Seuls les éléments utiles à la défense incendie (conduites, bouches hydrantes, réservoirs) sont subventionnables. Dans le cas présent il faudra que l'ECA détermine les travaux subventionnables. En effet, ils pourraient décider de subventionner la conduite grâce à l'augmentation du diamètre mais pas les travaux de creuses. [...] Le taux de subvention est dépendant de la capacité financière de la Commune et dépend de la valeur du point d'impôt communal ».

Il a finalement été indiqué « qu'il n'est pas possible de déterminer avec exactitude le pourcentage subventionnable tant que le projet n'aura pas été réalisé » et que « L'ECA n'a aucune obligation légale de subventionner les travaux des communes. Elle seule détermine ce qu'elle estime être subventionnable ou pas ».

TVA récupérable

La Municipalité nous a confirmé que la TVA est récupérable sur l'ensemble des travaux HT et non partiellement, tel que mentionné dans le préavis.,

La somme correspondante estimée s'élève donc à **CHF 29 200.**

Amortissement

100% du coût total HT des travaux, soit **CHF 360 800** sera amorti sur une durée de 60 ans sur le compte 710000.3300.00, à compter de l'exercice financier 2027 - le début des travaux étant prévu à la fin de l'été 2026, pour une durée de 2 mois, sous réserve d'acceptation du projet.

La **charge annuelle** correspondante est évaluée à **CHF 6 013.**

Au terme de cette analyse, il convient de prendre en compte les éléments suivants :

- ce projet figure au plan d'investissements pour un montant total de **CHF 400 000.**
- une enveloppe de CHF 32 000 a été prévue au titre de « Divers et imprévus », susceptible de modifier la subvention, la TVA récupérable ainsi que l'amortissement.
- le budget des travaux étant estimé à partir de projets similaires, un appel d'offres sera lancé sans délai si le préavis municipal (PM 39/2026) est accepté.
- la créance totale estimée après calculs s'élève au minimum à **CHF 29 200** et au maximum à **CHF 45 000**.

Enfin, il convient de relever que le plan d'investissement actualisé au 23/03/2026 qui nous a été transmis, fait apparaître une réduction des dépenses d'investissements prévues pour l'exercice 2026 de CHF 832 000.

En conclusion et au vu de ce qui précède, la Commission des finances vous propose d'accepter le préavis municipal N° 39/2026 :

Crédit réalisation – bouclage ESP – route des Montagnes, chemin Champ Marion

Nous vous remercions de votre confiance et vous présentons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, nos meilleures salutations.

Le Vaud, le 16 avril 2026.

Les membres de la Commission des Finances.

Sandrine Givry-Lemercier

Romain Baeriswyl

Eric Epple

Bernard Févry

Yves-Alain Tschirren